

Image not found or type unknown



## Quitter la france un an avec un tds salarié valable 4 ans

Par **Malika El Yassir**, le **14/03/2017** à **14:45**

Bonjour,

J'aimerais savoir si avec un titre de séjour salarié valable pour 4 ans on peut démissionner de notre job et aller voyager pendant un an et revenir en France après cela avec ce titre de séjour sans problème. Est ce que la préfecture a le droit d'arrêter le titre de séjour si on quitte la france pour 1 an ou plus même s'il est toujours valide ?

Merci par avance.